



Regroupement familial sur place

Par **joe92**, le **05/07/2008 à 02:42**

bonjour , je suis interne des en médecine , j aimerais savoir est ce que je peux faire un regroupement familiale sur place , en se mariant avec avec mon conjoint étranger statue étudiant aussi

Par **jeetendra**, le **05/07/2008 à 10:26**

bonjour, si votre conjoint est déjà en France, juridiquement on ne peut parler d'un regroupement familial, mais éventuellement d'une régularisation de la situation du conjoint!!
allez sur ce site internet on l'on parle de regroupement familial
www.cabinetsavocats.com/droit-etrangers/regroupement-familial.php cordialement

Par **joe92**, le **05/07/2008 à 14:13**

dsl j ai mal expliqué ma situation , moi aussi je suis étranger en fait !

Par **jeetendra**, le **05/07/2008 à 14:33**

ok, c'est vous qui résidez en France ou c'est votre future époux ou conjoint, quel est le titre de séjour de la personne qui réside en France, les éléments de réponse sont sur le site internet que j'ai cité précédemment, bon après midi à vous

Par **joe92**, le **05/07/2008** à **15:18**

ok merci bien , je vais regarder sur le site , en fait c est moi qui est interne et elle étudiante , mais le problème est ce que avec deux statuts étudiants(moi je suis étudiant_interne) , malgré que j ai des revenus stable , logement , ne risquent on pas des problèmes !.....